

interparfums

Attribution gratuite d'actions nouvelles 1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Pour la 14^e année consécutive, Interparfums va procéder à une attribution gratuite d'actions nouvelles au profit de ses actionnaires.

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale du 22 avril 2013, le Conseil d'Administration de la société a décidé, dans sa séance du 22 mai 2013, d'augmenter le capital social par incorporation des réserves en réalisant une émission d'actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions détenues.

Les opérations d'attribution débiteront le lundi 17 juin 2013 et concerneront toutes les actions détenues à la clôture de la bourse du vendredi 14 juin 2013.

Les actions nouvelles seront délivrées à compter du jeudi 27 juin 2013 et seront immédiatement assimilables aux actions anciennes.

la notice afférente à cette attribution gratuite d'actions nouvelles a été publiée au BALO n°64 en date du 29 mai 2013.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables. Les actions correspondantes aux droits formant rompus seront vendues sur le marché, les frais de négociation étant pris en charge par la société Interparfums. Les sommes provenant de cette vente seront allouées aux titulaires des droits à compter du 9 juillet 2013, ou au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

À l'issue de cette attribution gratuite d'actions nouvelles, le capital social se composera de 24 200 331 actions de 3 euros de valeur nominale, représentant un capital social de 72 600 993 euros.

Les opérations seront centralisées par la société Caceis.

Paris, le 6 juin 2013

Informations actionnaires

 **0 800 47 47 47**

www.interparfums.fr

Contact Interparfums

Philippe Santi au 01 53 77 00 00
psanti@interparfums.fr

Codes : Reuters IPAR.PA, Bloomberg ITP, ISIN FR0004024222-ITP Indice : CAC Mid & Small

ITP
LISTED
NYSE
EURONEXT